

	<b>Déclaration volontaire de données de sécurité<sup>1</sup></b>	<b>Date mise à jour :</b> 02/10/12 <b>Version : 2.1</b>
<b>1.NOM DU PRODUIT</b>  1.1 Type d'utilisation  1.2 Identification de la société  1.3 Numéro d'appel d'urgence	Plaques, blocs de polystyrène expansé auto-extinguible <i>Nom commercial : les produits PSE Ultra Th et PSE Ultra Th A de la gamme Placoplatre</i>  Isolation thermique et/ou phonique des bâtiments  PLACOPLATRE 34 avenue Franklin Roosevelt 92282 Suresnes Cedex Courriel : <a href="mailto:jacques.denimal@saint-gobain.com">jacques.denimal@saint-gobain.com</a>  Centre anti-poison : 01.40.05.48.48 <a href="http://www.centres-antipoisson.net">http://www.centres-antipoisson.net</a>	
<b>2.IDENTIFICATION DES DANGERS</b>  2.1 Principaux dangers  - effets néfastes sur la santé - effets sur l'environnement - dangers physiques et chimiques	Aucun Aucun Le PSE fraîchement transformé dégage du pentane résiduel qui peut former un mélange vapeur de pentane / air . Ce mélange peut être explosif dans des espaces confinés, par exemple pendant un transport ou dans un stockage. La limite supérieure d'explosibilité de ce mélange est de 7,8% (v/v), la limite inférieure est de 1,3% (v/v).	
<b>3.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b>  3.1 Nom chimique du constituant (synonymes)  3.2 N° enregistrement CAS  3.3 N° Index  3.4 N° EC  3.5 Classement	- Polystyrène expansé contenant un agent d'ignifugation < 97% en poids (PSE) - Pentane et isopentane > 2% en poids  - Polystyrène expansé contenant un agent d'ignifugation : 9003-53-6 (PSE ou Poly phényléthène) - Iso- pentane: 78-78-4 - Pentane: 109-66-0  - Iso- pentane: 601-006-00-1 - Pentane: 601-006-00-1  - Iso- pentane: 201-142-8 - Pentane: 203-692-4  - Pentane : F+, Xn, N - Isopentane : F+, Xn, N	

<sup>1</sup> Le règlement sur les produits chimiques n°1907/2006, appelé aussi règlement REACH, applicable depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2007, exige des fiches de données de sécurité seulement pour les substances dangereuses et les préparations. Or, la plaque de PSE ou les complexes en PSE sont des articles ; par conséquent les fiches de données de sécurité ne sont pas obligatoires. Néanmoins, Placoplatre fournit à ses clients une déclaration volontaire de données de sécurité afin de les informer des précautions à prendre lors de l'utilisation de leurs produits.

<p><b>4 MESURES DE PREMIERS SECOURS</b></p> <p>4.1 Inhalation</p> <p>4.2 Contact avec la peau</p> <p>4.3 Contact avec les yeux</p> <p>4.4 Ingestion</p>	<p>Sans objet</p> <p>Sans objet</p> <p>Sans objet</p> <p>L'ingestion de PSE n'est pas autorisée. D'une manière générale, en cas de doute, toujours faire appel à un médecin.</p>
<p><b>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b></p> <p>5.1 Dangers spécifiques</p> <p>5.2 Moyens d'extinction recommandés:</p> <p>5.3 Moyens d'extinction déconseillés</p> <p>5.4 Equipement de protection</p> <p>5.5 Autre information</p>	<p>Combustible, mais ne propage pas le feu une fois retirée la source d'ignition. Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone et trace de bromure d'hydrogène. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces de styrène, et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</p> <p>Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.</p> <p>Jet d'eau</p> <p>Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.</p> <p>Refroidir les produits stockés à proximité par arrosage d'eau.</p>
<p><b>6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL</b></p>	<p>Pas de mesures spécifiques</p>
<p><b>7. MANIPULATION ET STOCKAGE</b></p> <p>7.1 Manipulation</p> <p>7.2. Stockage</p>	<p>Retirer les sources d'ignition. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</p> <p>Stocker loin des sources de chaleur et d'ignition. Eloigner des solvants organiques Température de stockage : moins de 85°C</p>
<p><b>8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</b></p> <p>8.1 Valeur limite d'exposition professionnelle</p> <p>8.2 Equipements de protection individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection respiratoire</li> <li>- protection des mains</li> <li>- protection des yeux</li> <li>- protection de la peau</li> </ul> <p>8.3 Contrôle de l'exposition à l'environnement</p>	<p>Valeurs indicatives (INRS ND984/2007) pour l'Isopentane et le n-pentane : VME : 1000ppm – 3000 mg/m<sup>3</sup>. Juridiquement non contraignante</p> <p>Aucune mesure spécifique Aucune mesure spécifique Aucune mesure spécifique Aucune mesure spécifique</p> <p>Aucune mesure spécifique</p>

<p><b>9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b></p> <p>9.1 Informations générales</p> <p>9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement</p> <p>9.3 Autres informations</p>	<p>Etat physique : mousse rigide avec une structure cellulaire fermée.  Forme : bloc, panneau ou produit moulé constitué de petites billes soudées entre elles  Couleur : blanc ou gris  Odeur : aucune odeur prescriptible</p> <p>pH : neutre  Point d'ébullition : aucun  Point éclair : 370°C (PSE sans pentane résiduel)  Inflammabilité : euroclasse E  Propriétés explosives :  - Limite supérieure d'explosibilité : 7.8% (v/v) (PSE sans pentane résiduel)  - Limite inférieure d'explosibilité : 1.3% (v/v) (PSE sans pentane résiduel)  Propriétés comburantes :  - température d'auto-inflammation : 450°C (PSE sans pentane résiduel)  - température d'auto-inflammation : 370°C (PSE avec pentane résiduel)  Pression de vapeur : sans objet  Densité relative : De 8 à 60 kg/m<sup>3</sup> à 20°C  Solubilité : Soluble dans des solvants aromatiques, halogénés, et les cétones.  Hydrosolubilité : insoluble  Coefficient de partage n-octanol/eau : sans objet  Densité de vapeur : sans objet  Taux d'évaporation : sans objet</p> <p>Point de ramollissement : 85-100°C</p>
<p><b>10.STABILITE ET REACTIVITE</b></p> <p>10.1 Conditions à éviter</p> <p>10.2 Matières à éviter</p> <p>10.3 Produits de décomposition dangereux</p>	<p>Stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de manipulation, et décomposition au-dessus de 200°C.  La décomposition thermique à haute température, par exemple au cours de la découpe par fil chaud, peut entraîner un dégagement de styrène et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</p> <p>Chaleur, flammes et étincelles.</p> <p>Solvants aromatiques, halogénés, et les cétones</p> <p>Aucun</p>
<p><b>11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b></p> <p>11.1 Toxicité aiguë - orale</p> <p>11.2 Toxicité aiguë - cutanée</p> <p>11.3 Toxicité aiguë – inhalation</p> <p>11.4 Irritation des yeux</p> <p>11.5 Irritation de la peau</p> <p>11.6 Sensibilisation cutanée</p> <p>11.7 Effets sur l'homme</p>	<p>Aucune en condition normale d'usage</p> <p>Aucune en condition normale d'usage</p> <p>Aucune en condition normale d'usage</p> <p>Aucun effet spécifique connu</p> <p>Aucun effet spécifique connu</p> <p>Aucun effet spécifique connu</p> <p>Aucun effet spécifique connu</p>

<p><b>12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b></p> <p>12.1 Ecotoxicité</p> <p>12.2 Mobilité</p> <p>12.3 Persistance/dégradabilité</p> <p>12.4 Potentiel de bio accumulation</p> <p>12.5 Autres effets nocifs</p>	<p>Les informations fournies sont basées sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances semblables.</p> <p>Le traitement des eaux ne présente pas de dangers spécifiques</p> <p>Flotte sur l'eau</p> <p>Non biodégradable (par nature)</p> <p>Pas de bio accumulation</p> <p>Les petites particules de PSE peuvent avoir des effets physiques sur certains organismes aquatiques et terrestres. Les particules de PSE passent au travers du système digestif des animaux sans subir de dégradation.</p>
<p><b>13.CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS</b></p> <p>13.1 Précautions</p> <p>13.2 Elimination des déchets</p> <p>13.3 Elimination des produits</p> <p>13.4 Elimination des emballages</p> <p>13.5 Réglementation française</p>	<p>Se référer à la section 7</p> <p>Valoriser ou recycler si possible. Sinon, éliminer dans un incinérateur ou une décharge autorisés.</p> <p>Valoriser ou recycler si possible. Sinon, éliminer dans un incinérateur ou une décharge autorisés.</p> <p>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur</p> <p>Les déchets de PSE sont des déchets industriels non dangereux et doivent être mis en centre de stockage de classe 2 ou peuvent être incinérés. .</p>
<p><b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b></p> <p>Information générale</p> <p>Autres informations</p>	<p>Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.</p> <p>Il est spécifié sur l'emballage « éloigner de toutes sources de chaleur et d'ignition ».</p>
<p><b>15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES</b></p> <p>Législation française</p> <p>Législation européenne</p>	<p>Stockage soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rubrique n°2663.</p> <p>Ce produit est un article.</p>
<p><b>16. AUTRES INFORMATIONS</b></p>	<p><i>Cette fiche contient des renseignements basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 02/10/2012. Ils sont donnés de bonne foi.</i></p> <p><i>L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</i></p>